

## CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-4/07

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : AUTREUX Lydie

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

---

OBJET : Budget Primitif 2011 : Autonomie.

Par l'exercice de ses compétences obligatoires ou volontaires le Département promeut les valeurs de l'autonomie des personnes, qu'elles soient notamment âgées ou handicapées. Ainsi le maintien à domicile dans des conditions respectueuses du projet de vie des personnes est une priorité constante (créations de services, financement de prestations, future téléassistance ...) L'accueil de qualité en établissement, dont les projets d'établissements et les conventions signées avec le Département attestent de la valeur centrale du respect de l'autonomie possible des personnes, est également un axe fort de la politique seine et marnaise.

L'enveloppe globale des crédits de fonctionnement qu'il est proposé de consacrer à ces interventions s'élève à 222,35 M €, en hausse de + 7.29 % par rapport à celle du BP 2010.

Les principales composantes de cette enveloppe concernent :

- les frais d'hébergement des personnes âgées: 53,27M€
- les frais d'hébergement des personnes handicapées: 96,82M€
- Le maintien à domicile des personnes âgées: 36,05M€
- Le maintien à domicile des personnes handicapées: 36,21M€

Concernant les dépenses d'investissement pour les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées et pour les Etablissements d'hébergement pour personnes handicapés, les crédits de paiement s'élèvent à 2,44 M€ et les autorisations de programme 2011 à 3,470 M€.

L'année 2011 est la dernière année de mise en œuvre du schéma départemental en faveur des personnes âgées adopté pour la période 2006-2011. Au cours du second semestre 2011, débiteront les travaux d'élaboration du prochain schéma gérontologique sur la base du bilan des actions menées dans le cadre du schéma actuel et des perspectives d'évolutions législatives. L'année 2011 constituera par ailleurs la deuxième année de mise en œuvre du schéma d'actions pour les personnes handicapées pour la période 2009-2014 . Au cours de celle-ci, 5 nouvelles structures (dont 4 relevant de la compétence propre du Département) ouvriront leurs portes pour accueillir 143 personnes adultes handicapées.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2011 des opérations suivantes :

<b>Domaine(s) d'intervention</b>	<b>Action(s)</b>	<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	Conches sur Gondoire-EHPAD	810 000,00
Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	Roissy en Brie-EHPAD-Les Fontaines-ACEP	900 000,00
Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	Roissy en Brie-EHPAD les Vignes-ACEP	225 000,00
Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	Rozay en Brie-MARPA-Mobilier	36 000,00
Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	Champagne sur seine-Foyer d'hébergement ESAT Léopold Bellan	375 000,00
Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	Champagne sur Seine-Foyer ESAT Léopold Bellan-mobilier	37 500,00
Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement	Chelles-Foyer occupationnel séquentiel CPRH	435 000,00

	en établissement des personnes handicapées		
Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	CLAYE-SOUILLY-Accueil de jour La Gabrielle-Mobilier	30 000,00
Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	La Ferté sous Jouarre-FAM AFTAM	405 000,00
Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	MEAUX-Foyer Le Tremplin Croix Rouge Française-Mobilier	28 500,00
Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	POMPONNE-FAM-Mobilier	67 500,00
Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	VILLEMÉR-FAM Les Amis de l'Atelier-Mobilier	60 000,00
Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	VILLEPARISIS-Foyer d'Hébergement ESAT APEAAINE-mobilier	60 000,00

**Article 2 :** d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2011 de l'opération suivante :

<b>Domaine(s) d'intervention</b>	<b>Action(s)</b>	<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Maintien à domicile des personnes âgées	Actions extra légales en faveur des personnes âgées	AMO téléassistance AE	80 000,00

**Article 3** : de créer les enveloppes de subventions 2011 suivantes :

<b>Enveloppe(s) de subvention</b>	<b>CP 2011</b>
Action en faveur des personnes handicapées / Associations et organismes de droit privé	112 500,00
Actions en faveur des personnes âgées / Associations et organismes de droit privé	61 400,00
Clubs ou foyers du 3 <sup>e</sup> âge / Associations et organismes de droit privé	190 000,00

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ